



Muséum
national
d'Histoire
naturelle



Guide

« données sensibles »

du SINP

Consultation
intermédiaire de la CST



J. Touroult (MNHN/SPN), pilote du GT sensible
L. Poncet (MNHN/SPN), coordination SINP/INPN

CST du 29 octobre 2013



Plan

- I. Rappels des enjeux et contexte juridique
- II. Organisation du GT, résultats de l'enquête, terminologie
- III. La méthodologie proposée pour définir une donnée sensible
- IV. Le cadre organisationnel proposé
- V. Demande d'avis intermédiaire de la CST :
 - Sur le cadre général
 - Sur les points à discuter



I. Rappels des enjeux et du contexte juridique





I. Données sensibles

Sujet proposé spontanément par la CST

(mars 2012)

- ❑ Pertinence validée lors de la CST de juillet 2012
- ❑ projet de mandat (MEDDE), pilotage MNHN
- ❑ CST décembre : validation mandat et recommandations



Que disent les textes...

Article L124-4



Modifié par [Ordonnance n°2010-1232 du 21 octobre 2010 - art. 1](#)

I.-Après avoir apprécié l'intérêt d'une communication, l'autorité publique peut rejeter la demande d'une information relative à l'environnement dont la consultation ou la communication porte atteinte :

- ❑ 1° Aux intérêts mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 précitée, à l'exception de ceux visés au e et au h du 2° du I de cet article ;
- ❑ 2° A la protection de l'environnement auquel elle se rapporte ;
- ❑ 3° Aux intérêts de la personne physique ayant fourni, sans y être contrainte par une disposition législative ou réglementaire ou par un acte d'une autorité administrative ou juridictionnelle, l'information demandée sans consentir à sa divulgation
- ❑ ...



Que disent les textes...

Directive 2003/4/CE sur l'accès du public à l'information en matière d'environnement. (transposition convention Aarhus). § 4.2 :

- ❑ « Les motifs de refus sont interprétés de manière **restrictive** en tenant compte de l'intérêt que présenterait pour le public la divulgation de l'information. Dans chaque cas particulier, l'intérêt public servi par la divulgation est **mis en balance** avec l'intérêt servi par le refus de divulguer. »



Que disent les textes...

Protocole du SINP, validé 2013

Données sensibles :

« Ce sont les données répondant aux critères visés à l'article L. 124-4 du Code de l'Environnement dont la consultation ou la communication porte atteinte notamment à la protection de l'environnement auquel elles se rapportent. La sensibilité des données est fixée par le niveau régional ou thématique dans le cadre d'une méthodologie nationale. »

Une donnée est sensible ou non (pas de catégories intermédiaires).



Protocole SINP

« La plate-forme nationale du SINP assure les fonctions suivantes :

- ❑ publication des référentiels (taxonomie, zonages, statuts d'espèces, liste rouge, etc..);
- ❑ publication des normes et standards d'échange de données du SINP;
- ❑ service de découverte et téléchargement des métadonnées du SINP;
- ❑ **gestion des droits d'accès aux DEE sensibles;**
- ❑ **service de recherche et de téléchargement de DEE non sensibles, tous publics;**
- ❑ **service de recherche et de téléchargement de DEE sensibles pour les autorités publiques disposant des droits d'accès;**
- ❑ ... »

Les DEE sensibles ont les mêmes règles de floutage que les autres DEE :
possible pour les données privées, pas possible pour les données publiques



Ce qui n'est pas de la donnée sensible au sens du protocole du SINP et du code de l'environnement mais qu'on entend parfois...

- Les données qu'on ne souhaite pas diffuser pour des raisons :
 - ❑ d'intérêt commercial, économique, ou stratégique ;
 - ❑ le fournisseur de la donnée ne veut pas la diffuser ;
 - ❑ en attendant une publication ou une valorisation des résultats
- Une donnée pas encore validée, une donnée douteuse.
- Les données acquises sans autorisation, « illégalement »:
 - ❑ pour des questions de propriété foncière,
 - ❑ ou car cela implique manipulation d'espèces protégées.



II. Organisation du GT, résultats de l'enquête, terminologie



Le Mandat du Groupe de travail

Cf. document



Le Mandat proposé

Contexte :

- ❑ Le futur **protocole du SINP** : les données élémentaires d'échange « sensibles » accessibles aux autorités publiques mais pas au grand public;
- ❑ un référentiel utilisable par les plate-formes régionales ou thématiques;
- ❑ fournir des recommandations sur les modalités de diffusion des données sensibles sous forme de **données de synthèse**.



Le Mandat proposé

Objectif du groupe de travail « données sensibles »

- ❑ Proposer une méthode et un processus d'élaboration de données sensibles applicables au niveau national et au niveau local;
- ❑ Statuer sur les instances en charge de l'élaboration et de la validation des listes de données sensibles au niveau national/régional/façade maritime;
- ❑ Evaluer les moyens et processus pour mettre en œuvre;
- ❑ Fournir des recommandations sur les modalités de diffusion de données de synthèse relatives aux données sensibles.



Le Mandat proposé

Objectif du groupe de travail « données sensibles »

- ❑ Proposer des critères à prendre en compte dans la détermination de données naturalistes (espèces, habitats, géologie) sensibles et/ou
- ❑ Proposer une liste de données sensibles cohérente pour le territoire (emboîtement d'échelle possible);
 - ✓ Le groupe de travail déterminera si ces critères nécessitent d'être déclinés,
- ❑ Proposer une 1ère liste de données sensibles, formant un tronc commun au niveau national.



Démarche en 3 phases

Phase 1 : recensement de l'existant

- Synthèse des éléments de **droit français** et européen sur cette question
- Recherche de **cas concrets** et exemple régionaux et étrangers appliquant cette notion (exemple espèces confidentielles ZNIEFF)
- **Enquête auprès de tous les CSRPN** pour connaître les informations non-communiquées ou partiellement diffusées en région, les critères retenus, les processus, les modes de diffusion.



Démarche en 3 phases

Phase 2 : synthèse et proposition

Détermination des critères de définition d'une donnée sensible,

- ❑ Critères liés à la sensibilité intrinsèque des espèces ou des milieux;
- ❑ Critères liés à la qualification de pratiques
- ❑ Critères socio-économiques (ex : parcelles à truffe).

Traitement du problème d'échelle entre les logiques régionale et nationale

Description d'une méthode et d'un processus de détermination de données sensibles utilisables au niveau national comme local;

Description des rôles des acteurs ,

Etablissement d'une première liste de données sensibles SINP au niveau national,

Recommandations sur les modalités de diffusion de données de synthèse relatives aux données sensibles

➔ Consultation de la CST sur cette base



Démarche en 3 phases

Phase 3 : rédaction d'un guide méthodologique

A partir de l'avis émis par la CST : rédiger un guide méthodologique permettant au niveau national et local d'élaborer un référentiel de données sensibles.

Fournir un format de référentiel et un référentiel (fichier informatique) mis à disposition des plate-formes SINP.



Compositions prévues

1^{er} cercle

MNHN (SPN) - pilote
MEDDE/DGALN/DEB/PEM4
MEDDE/DHUP – Paysage
ONF
FCBN
RNF
AAMP
ONEMA (SANDRE)
2 représentants de plateformes
régionales SINP (à définir)
1 représentant de bureau d'étude
NatureParif
ONCFS

2eme cercle

CBNx
FNE
PNF
FCEN
FPNRF
2 autres représentants de
plateformes régionales SINP (à
définir)
SFPEPM
OPIE
SHF
LPO
Société mycologique de France



Échéances initiales

échéance¶	phase¶	étape¶
Janvier – avril 2013¶	1¶	Initialisation du projet, enquête auprès des CRSPN, étude de l'existant, ¶
avril-oct 2013¶	2¶	rédaction d'un document de cadrage ¶
		Saisine CST sur le document de cadrage¶¶
		Avis de la CST ¶
Oct - déc 2013¶	3¶	Rédaction du guide méthodologique et du référentiel « données sensibles » ¶
Déc 2013¶	¶	Saisine CST sur les livrables du GT pour validation finale début 2014. ¶



Un questionnaire

Connaître les pratiques

Trouver des pistes de consensus
méthodologique



Plan du questionnaire

- I) A ce jour, y a-t-il des informations sur la nature (faune, flore, habitats, géologie) dont vous restreigniez volontairement la diffusion ?
- II) Données « sensibles » : quels critères pour les définir ?
- III) Cas concrets d'atteintes: recensement
- IV) Cas des espèces confidentielles ZNIEFF
- V) Questions ouvertes sur le processus à mettre en place
- VI) Quels types de restriction sur la diffusion ?

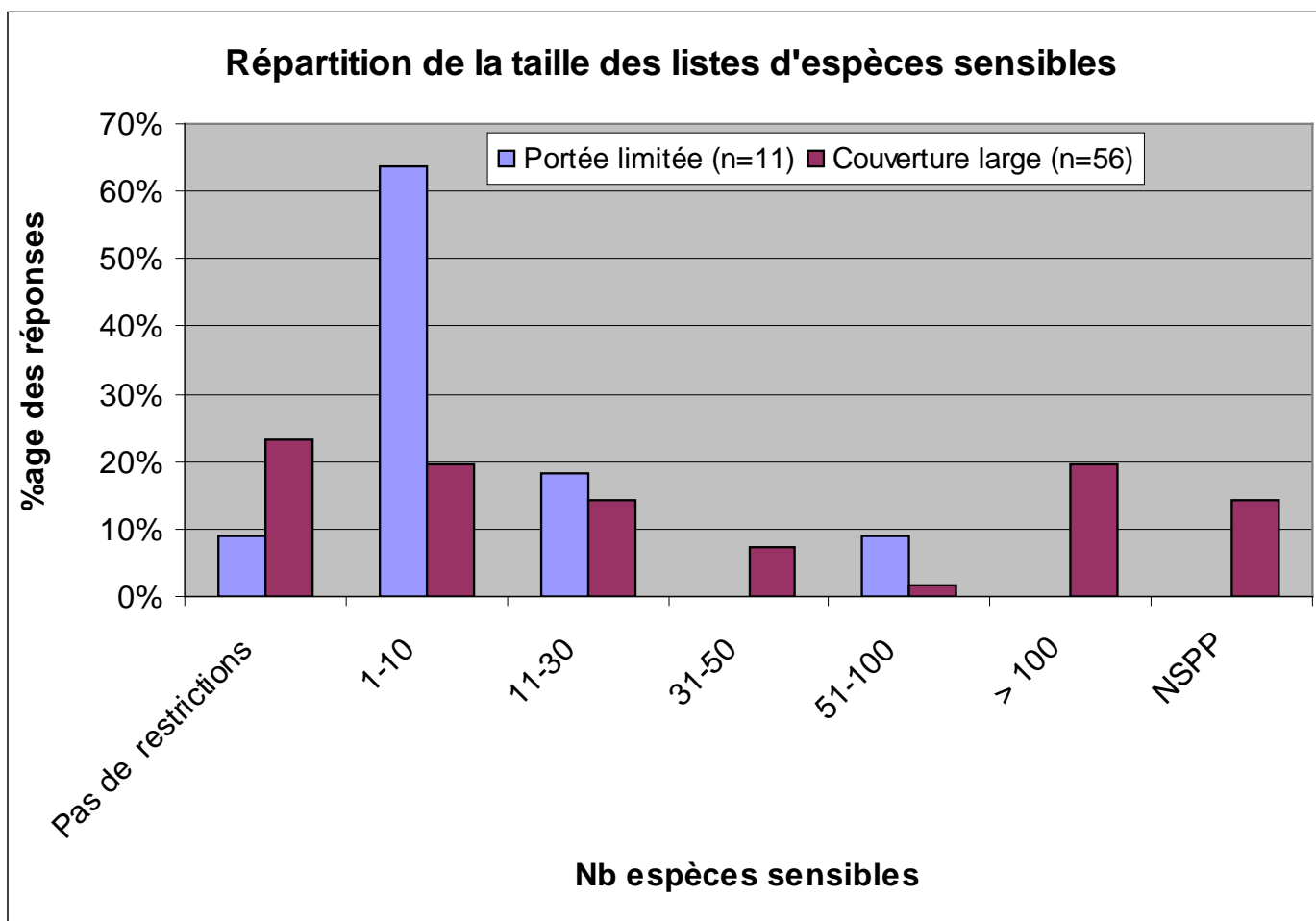
II) Données «sensibles»: quels critères pour les définir?

Critères	Effectivement utilisés (y compris si combinaison de facteurs)	Pertinence du critère: classez de 1 (fort) à n (faible)
Bloc 1: Sensibilité liée au statut de l'espèce, de l'habitat ou de la formation géologique		
Rare (peu abondante)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Localisée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Fragile par ses traits de vie (faible taux de reproduction par ex.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Menacées (VU, CR, EN) régionale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Menacées (VU, CR, EN) nationale	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Protégée	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
En retour dans la région (naturellement ou réintroduction)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Exotique envahissante	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Bloc 2 sensibilité liée aux pratiques sociétales		
Forte valeur économique pouvant susciter des prélèvements abusifs	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Intérêt naturaliste ou géologique pouvant susciter des prélèvements abusifs pour de la collection	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Forte valeur patrimoniale pouvant susciter des dérangements (par curiosité, par des naturalistes etc.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Opinions divergentes dans la société (grands prédateurs etc.)	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	

extrait - exemple

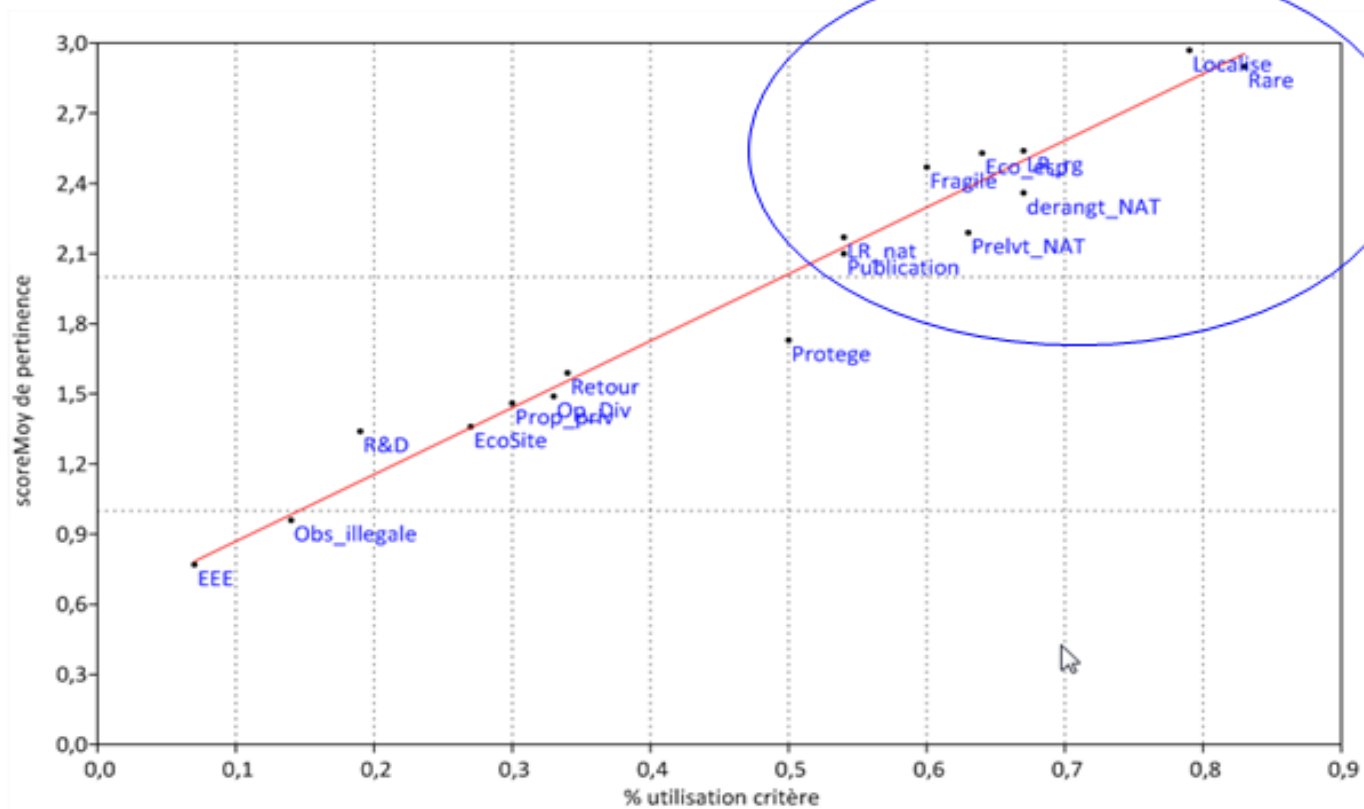
Quelques résultats du questionnaire

70 réponses, mai-juillet 2013.





Enquêtes : critères utilisés ou à utiliser





Enquête : cas concrets

Si la sensibilité des données est un sujet clé pour la confiance des producteurs de données, l'enquête montre qu'il y a relativement peu de cas concrets connus d'atteintes liées à la divulgation d'information au public et que ceux-ci sont très circonscrits au regard des espèces ou milieux considérés.

Sur 70 réponses de structures impliquées dans la diffusion de données :

- ❑ 61 % connaissent des cas avérés d'impact
- ❑ 20 % signalent des dégradations ayant eu un effet sur l'état de conservation de l'espèce au niveau régional.



Exemples cités

Des espèces à la fois rares et suscitant un fort intérêt naturaliste allant parfois jusqu'à des prélèvements :

- ❑ Les orchidées, citées fréquemment aussi dans les DOM (prélèvement pour mise en culture) ;
- ❑ Les espèces emblématiques très localisées dont les cas en limite de répartition (sonneur à ventre jaune dans l'ouest de son aire; pélodyte en Auvergne, espèces végétales à quelques stations connues, quelques stations de *Maculinea* dans le nord de la France...);

Des sites associés à certains stades critiques d'espèces sensibles au dérangement mais éveillant les intérêts des naturalistes car singuliers :

- ❑ Les gîtes de chiroptères,
- ❑ Les secteurs de nidifications d'oiseaux emblématiques (Coq de roche, Cigogne noire, Aigle de Bonelli...).
- ❑ Places de brame

Des cas d'espèces soumises à prélèvement (autorisés ou non) :

- ❑ Les frayères (poissons), l'écrevisse à pattes blanches,
- ❑ Les concentrations de champignons comestibles et les champignons hallucinogènes.
- ❑ Géniteurs cryptiques de merlu dans les canyons profonds...

Les espèces à opinion divergente dans la société (loup, ours...), avec plus de sensibilité pour les lieux de mise bas (tanières pour les ours).



Cas cités : Habitats et géologie

En matière d'habitats naturels (c-a-d au sens CORINE biotopes, annexe I de la directive Habitats, EUNIS ou prodrome des végétations), les seuls exemples cités sont :

- ❑ Mesobromion des Causses dans le Massif central
- ❑ Colonies d'utriculaires
- ❑ en domaine marin : les herbiers de posidonies

En géologie, les sites fossilifères ou paléontologiques constituent de très loin les cas les plus cités

- ❑ Les sites à minéraux rares sont aussi mentionnés (2/5).
- ❑ Une caractéristique des atteintes à ce type de patrimoine est son irréversibilité : les minéraux ou fossiles prélevés ont peu de chance de revenir dans le gisement, alors que des prélèvements d'espèces n'impactent pas nécessairement la dynamique de population.

Dispositif espèce confidentielles ZNIEFF

		Confidentielles ZNIEFF existe ?			
Pertinence ?	Complet ?	oui	non	nspp	Total
Non pertinent	Incomplet	3	1		4
	nspp	1	4	2	7
Pertinente	Completa	5	1		6
	incomplet	3	1		4
	nspp	1	3	6	10
nspp	nspp	2	9	28	39
Total		15	19	36	70

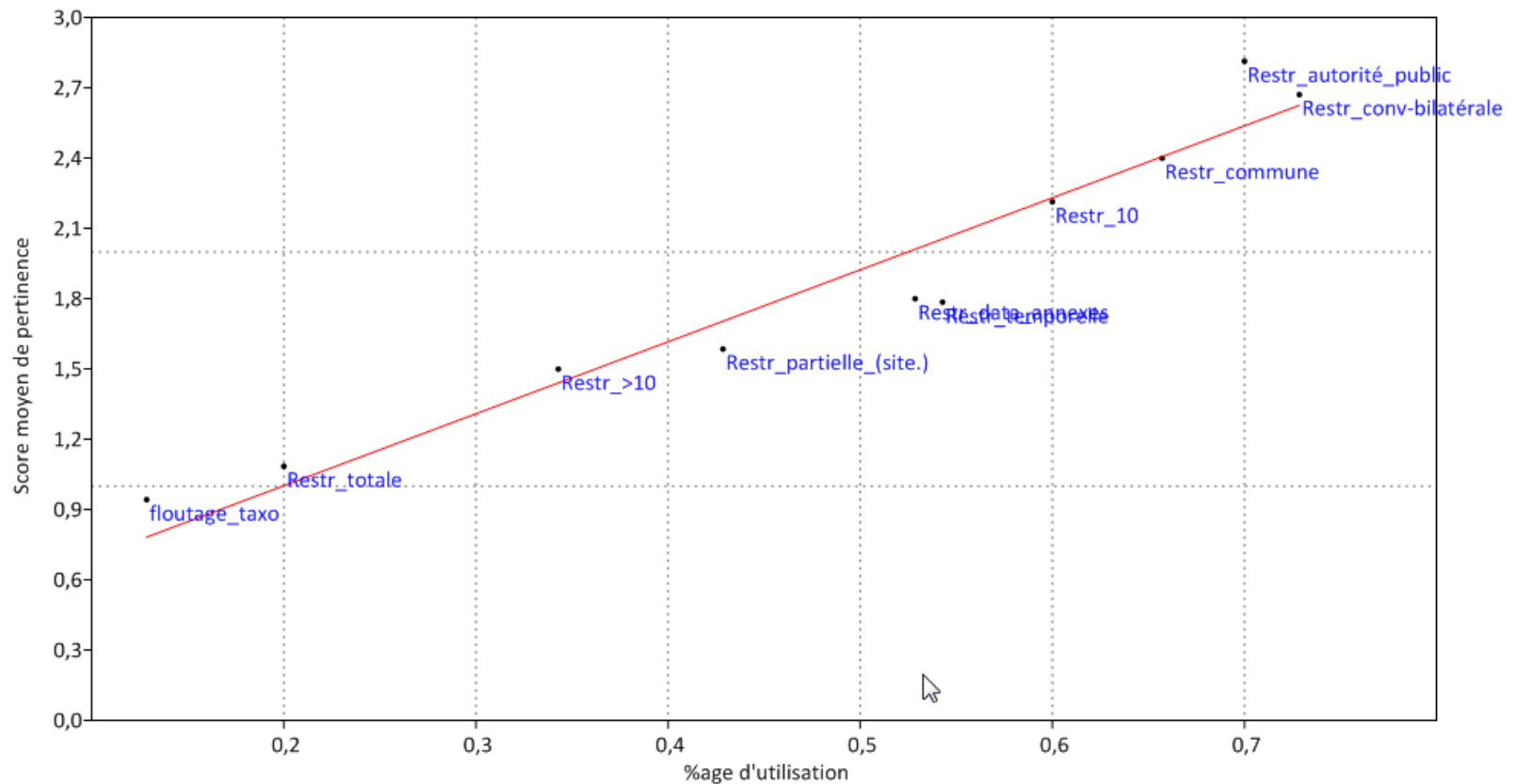
La majorité des répondants ne connaît pas les espèces confidentielles ZNIEFF.

La majorité des gens qui se prononce (20/31) pense que cette liste est pertinente. Son caractère incomplet est pointé dans 6 réponses (sur 15).

Commentaire qualitatif souligne l'intérêt de cette approche quand elle existe.

Rq^o: les confidentielles ZNIEFF sont un cas particulier de sensibilité à l'échelle du zonage.

Enquête : pratiques et souhait pour la diffusion des données sensibles





Enquête : qui et quel processus

CSRPN incontournable (validation)

CRPG pour Géologie

Souhait que les fournisseurs de données soient très impliqués dans la définition la liste

- ❑ **certains voudraient que ce soient eux seuls qui définissent les données sensibles quand ils les fournissent**

Besoin de listes très adaptées au contexte local

Cohérence par cadrage méthodologique



III. La méthodologie proposée pour définir une donnée sensible

Espèces, Habitats, géologie

Basé sur : enquête + guide « GBIF » de Chapman
& Grafton (2008)



Concept retenu :

pas d'espèce sensible mais des données sensibles...

Élément potentiellement sensible : par élément ou objet, on désigne un taxon, un syntaxon, un type d'habitat naturel ou un élément géologique. **Le terme « potentiellement » traduit le fait qu'un élément n'est pas sensible dans l'absolu mais devient sensible lorsqu'il est associé à la localisation, la date ou la période, le nom du ou des observateurs, la précision de l'observation, le stade biologique...**

Donnée sensible : qualification d'une donnée d'observation qui concerne un élément potentiellement sensible observé dans un contexte précis qui correspond aux conditions de sensibilité indiqués dans le référentiel.

Exemple de différence entre une « espèce potentiellement sensible » et une « donnée sensible ».

- ❑ La cigogne noire est une espèce potentiellement sensible en France (précautions pour le rapportage au titre de la directive Oiseaux, liste nationale ONF, floutage dans l'atlas des oiseaux nicheurs).
- ❑ Une donnée d'observation « lac du Der, 1956 » n'est pas une donnée sensible.
- ❑ Pour cette même espèce, une observation de nidification datant de la veille, précise à 20 m près, est une donnée sensible.

Critère pour l'espèce

Critères et questions relatifs à la qualification de l'espèce	Conclusion sur la sensibilité potentielle de l'espèce	
Critère A : Risque d'atteinte volontaire	Si oui	Si non
A-1) L'espèce est-elle sujette à atteinte directe de type prélèvement ou dérangement (comestible, collection, photographie, commerce, chasse, pêche, horticulture, destruction volontaire...)?	Passer à la question suivante	Pas sensible
A-2) Y a-t-il des cas connus dans la région ou dans un contexte comparable, susceptibles d'affecter l'état des populations?	Passer au B)	Cas à débattre
Critère B : Sensibilité intrinsèque de l'espèce	Si oui	Si non
B-1a) Si l'espèce figure sur une liste rouge régionale ou nationale selon la méthodologie UICN, est-elle dans une des catégories VU, EN, CR, (sauf cas particulier de déclin d'une population encore répandue = non sensible)?	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-1b) S'il n'y a pas de liste rouge régionale ou nationale pour le groupe concerné, (ou que l'espèce a été évaluée DD ou NT par la liste rouge): → l'espèce est considérée comme très rare (faible effectif ou surtout très peu de stations) au niveau régional ou/et → L'espèce est fragile par sa démographie faible	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-2) L'espèce n'est pas particulièrement menacée mais son milieu ou la communauté d'espèces dont elle est caractéristique est très sensible en cas de fréquentation ou dérangement.	Cas à débattre et à traiter via liste habitats	Pas sensible
Critère C : Effet de la diffusion de l'information (La disponibilité de l'information augmente-elle le risque?)	Si oui	Si non
C-1) L'information de localisation est-elle de toute façon déjà disponible pour toutes les stations connues à ce niveau de précision pour ceux que ça intéresse (site, publication, forum)?	Pas sensible	Passer à la question suivante
C-2) L'espèce est-elle facilement trouvable (ou accessible) sur le terrain, pour un observateur connaissant la biologie de l'espèce? Passer au tableau suivant	Potentiellement Sensible (voir éléments de contexte)	Cas à débattre



Critère contextuels de la donnée

Éléments complémentaires et contextuels (sensibilité conditionnelle) relatifs à la donnée	Si vérifié	Si non
Grain spatial de la sensibilité de la DEE. A préciser par espèce : X/Y ou commune ou maille 10 et/ou zonage (ZNIEFF, Natura 2000, réserve, APPB)	Sensible	Pas sensible
Périmètre géographique sur la sensibilité : entité administrative (département par exemple) ; ou biogéographique de sensibilité. Peut aussi concerner uniquement les nouvelles localités.	Sensible	Pas sensible
Durée temporelle de sensibilité après la date d'observation. Exemple 6 mois, 1 an.	Sensible	Pas sensible
Autres informations du standard de DEE constituant la sensibilité. Par exemple : colonie de reproduction, frayère, nidification (selon version du standard en vigueur)	Sensible	Pas sensible



Modalité d'application des critères

Espèce potentielle sensible = si les 3 critères sont vérifiés.

la liste des taxons sensibles d'une région devra être établie à l'espèce, et à la sous-espèce si cela est pertinent

Nous conseillons d'établir **une seule liste des espèces et habitats sensibles** au niveau régional ou de la façade maritime.

Pour chaque critère il est indispensable de donner une justification précise. On doit **démontrer** le risque de porter atteinte et le mettre en relation avec l'intérêt de communiquer.

L'option de ne pas avoir d'espèces sensibles peut être prise par le comité régional du SINP après consultation des principaux producteurs de données (dans ce cas, seul le tronc commun national s'applique).

A photograph of a lizard, possibly a gecko, resting on a grey, textured rock surface. The lizard is positioned in the upper center of the frame, facing left. The background is a blurred natural setting.

Habitats naturels

Par rapport aux espèces, la question est de savoir si certains milieux peuvent faire l'objet de destructions ou perturbations (piétinement...) du fait de la divulgation de leur localisation : c'est évident pour les passions ou intérêts économiques que suscitent les espèces, ça l'est moins pour un habitat (au sens CORINE biotope, EUNIS ou classification phytosociologique).

On peut envisager la sensibilité dans le cas où l'habitat naturel est un élément clé suffisant pour trouver une espèce (ou groupe d'espèces), elle même sensible au titre de ce qui vient d'être vu précédemment. Pour traiter ces cas, il semble important de définir la liste des espèces potentiellement sensibles, avant celle des habitats.

Habitats

Critères et questions relatifs à la qualification de l'habitat naturel	Conclusion sur la sensibilité potentielle de l'habitat	
Critère A : Risque d'atteinte volontaire à l'habitat	Si oui	Si non
A-1. L'habitat est-il sujet à atteinte directe de type destruction ou dégradation volontaire ?	Passer à la question suivante	Pas sensible
A-2. L'habitat est-il facilement associable à des espèces ou groupes d'espèces faisant l'objet de prélèvements ou dérangement (comestible, collection, photographie, commercialisable, chasse, pêche, destruction volontaire...) ? Ou le relevé phytosociologique comprend des espèces sensibles ?	Passer à la question suivante	Pas sensible
A-3. Y a-t-il des cas précis connus dans la région ou dans un contexte équivalent ?	Passer au B)	Cas à débattre
Critère B : sensibilité intrinsèque de l'habitat	Si oui	Si non
B-1. L'habitat figure-t-il sur une éventuelle liste d'habitat ou d'écosystèmes menacés au niveau régional ou national ?	Passer à la question B-2	Passer à la question suivante
B-1b. L'habitat peut être considéré comme très rare à l'échelle régionale ou de la façade maritime (à la fois peu étendu et avec peu de stations) ?	Passer à la question suivante	Pas sensible
B-2. L'habitat présente-il de nombreuses espèces à traits de vie fragile, ou un fonctionnement qui peut facilement être altéré ?	Passer au C)	Passer à la question suivante
B-3. L'habitat est facilement associable à des communautés comprenant des espèces sensibles listées à ce titre ?	Passer au C)	Pas sensible
Critère C : effet de la diffusion de l'information (La disponibilité de l'information augmente-elle le risque ?)	Si oui	Si non
C-1. L'information de localisation est-elle de toute façon déjà disponible pour toutes les stations connues, à ce niveau de précision à tous ceux que ça intéresse (site, publication, forum) ? Passer ensuite au tableau suivant.	Pas sensible	Potentielle ment sensible



Habitats : sensibilité contexte de la donnée

Éléments complémentaires et contextuels (sensibilité conditionnelle) relatif à la donnée d'observation	Si vérifié	Si non
Grain typologique de sensibilité. Par exemple : association vs alliance, ou niveau 4 vs 5 d' <u>EUNIS</u> , ou générique vs élémentaire (directive Habitats et cahiers d'habitats)	sensible	Pas sensible

Pa

Géologie

Critères et questions relatifs à la qualification du site	Conclusion sur la sensibilité de la donnée	
Critère A : Risque d'atteinte volontaire	Si oui	Si non
A-1) Le site contient-il des minéraux ou fossiles recherchés par les collectionneurs? Cette question tient compte des caractéristiques précises des éléments sur le site (densité de fossiles, tailles, qualité des minéraux...)	Passer à la question suivante	Pas sensible
A-2) Y a-t-il des cas précis connus de « pillage » ou collecte abusive dans la région ou dans un contexte comparable (mêmes éléments géologiques, même configuration de site)?	Passer au B)	Cas à débattre
Critère B : Effet de la diffusion de l'information sur le site (La disponibilité de l'information augmente-elle le risque?)	Si oui	Si non
C-1) L'information de localisation du site (coordonnées géographiques) est-elle de toute façon déjà disponible pour tous les géologues intéressés (site web, publication, forum)?	Pas sensible	Passer à la question suivante
C-2) Les éléments géologiques à enjeux (minéraux, fossiles) sont-ils facilement trouvables (ou accessibles) et prélevable sur le terrain?	Sensible	Cas à débattre



IV. Le cadre organisationnel proposé



Echelles d'élaboration

Pour le milieu continental (terrestre et eaux douces) le **niveau régional** semble un échelon pertinent pour définir les éléments sensibles car les pressions humaines sur les espèces et la vulnérabilité des espèces sont variables.

En milieu marin, le raisonnement tant d'un point de vue vulnérabilité des organismes que pour les pressions gagnerait à se faire par **façade suivant les 3 préfectures maritimes**.

Il semble possible de définir certaines espèces ou habitats comme potentiellement sensibles sur tout le territoire métropolitain, à partir de la grille de critère dès lors que les critères de sensibilité sont vérifiés pour l'ensemble de la répartition de l'espèce. Il s'agira d'un tronc commun qui n'a pas vocation à être exhaustif



Le référentiel applicable en région (ou façade maritime) est donc constituée de :

- ❑ La liste nationale complète, avec sélection régionale (présent ou potentiel)
- ❑ La liste régionale comportant les éléments potentiellement sensibles, qu'ils soient présents ou possiblement présents.
- ❑ Pour chaque espèce, les éléments contextuels servant à qualifier la donnée comme sensible (justification)



Nous recommandons, en phase d'élaboration, des échanges entre régions voisines partageant un même contexte biogéographique.

Partage des listes et documents déjà existants et des rencontres par thématique **entre les groupe de travail SINP sur ce thème.**

L'enquête réalisée auprès des acteurs montre un risque certain de divergences dans la volumétrie de ces listes régionales. Nous **recommandons des listes de taille modérée** et bien argumentées, mais il n'est pas possible de normaliser la taille de la liste.



Acteurs en région

Maître d'ouvrage : la structure porteuse du SINP en région ou façade maritime.

Maître d'œuvre : comité régional du SINP

Réalisation : découpage du travail par ensemble thématique tels que pratiqués dans chaque région (par exemple : flore-habitats, vertébrés, invertébrés, fonge...), c'est-à-dire les GT SINP s'ils existent.

Réalisation pour la géologie : la CRPG

Validation :

- le CSRPN pour la biodiversité continentale,
- le futur comité scientifique de façade pour la biodiversité marine.

Objet de la validation : vérifier la cohérences des propositions, la justification précise des critères et la pertinence de ces justifications.



V. Demande d'avis intermédiaire de la CST :

- Sur le cadre général proposé dans le rapport
- Sur les points à discuter



Points de discussions issus des relectures du groupe de travail

Faut il inciter (sans obliger) à avoir des listes de taille modérée ou
laisser libre ?

Principe général à valider :

- ❑ Dans le doute, une donnée n'est pas sensible et il vaut mieux la diffuser que la cacher ?

Trois critères de sensibilité (risque d'atteinte, sensibilité
intrinsèque et effet de la diffusion)

- ❑ Le compromis entre rigueur et pragmatisme est-il satisfaisant ?
- ❑ L'obligation d'argumenter les choix réalisés paraît pertinent ?



Questions

« Validez vous » le fait d'associer des éléments de contexte qui rendent la donnée sensible ?

- ❑ Grain (précision) de la donnée ?
- ❑ Durée temporelle ?
- ❑ Liste infra régional (département notamment)?

- ❑ Pour les habitats : un niveau de précision typologique ?



Questions

Pour gérer les questions de primeur des données pour les publications :

- ❑ Mettre une date de libération de la sensibilité ?
- ❑ Inciter à mettre uniquement l'occurrence ?

Cas des plateformes thématiques : quel référentiel de sensibilité utiliser :

- ❑ Le référentiel tronc commun national ?
- ❑ Le référentiel régional correspondant à chaque donnée ?

Avantages / inconvénients ?



Questions

Faut-il hiérarchiser les 3 critères (risque d'atteinte volontaire, sensibilité intrinsèque et effet de la diffusion d'information) ?

- ❑ A priori non, car une espèce est sensible seulement si les 3 conditions sont remplies.



Questions

Modalités de floutage pour diffusion sous forme de carte de synthèse :

- ❑ tout à la maille 10x10 km, et seulement à la maille 10
- ❑ Ou commune/maille/zonages ?

Dans le protocole SINP, la donnée est sensible ou non :

- ❑ Possibilité de faire un troisième cas, exceptionnel, d'extrême sensibilité : généralisation/synthèse de la donnée au département ?



Muséum
national
d'Histoire
naturelle



Guide

« données sensibles »

du SINP

Consultation
intermédiaire de la CST



J. Touroult (MNHN/SPN), pilote du GT sensible
L. Poncet (MNHN/SPN), coordination SINP/INPN

CST du 29 octobre 2013